

Contacts pédagogique, administratif et handicap

05 49 61 20 66

contact@ifrbpoitoucharentes.fr

Durée

1,00 jour - 7:00 heures

Tarif

180.00 € HT soit 216.00 € TTC par participant

Public

Personnes assurant l'encadrement des travaux sous la direction de l'exécutant (Encadrant) ou l'encadrement des opérations sous la direction du responsable de projet (Concepteur), et devant être titulaires d'une AIPR pour pouvoir travailler sur ou à proximité de réseaux.

Pré-requis

Être âgé de plus de 18 ans.

Modalité et moyens pédagogiques

Formation en présentiel.

Le suivi de l'exécution de l'action de formation se fera au moyen de feuilles d'émargement, co-signées par le stagiaire et l'intervenant.

Alternance d'études de cas, d'apports théoriques et d'activités de compréhension et d'acquisition.

Mise à disposition d'un ordinateur ou tablette connecté à la plateforme nationale d'examen par internet gérée par le MEEM.

Entraînement au passage du QCM AIPR (1 heure).

Salle de formation équipée.

Profil de l'intervenant

Formateurs, ingénieurs ou techniciens dans le domaine de la prévention des risques, formés, qualifiés et ayant suivi une actualisation périodique de leurs compétences théoriques, pratiques et d'animation.

Informations complémentaires

Au 1^{er} janvier 2018, sur tout chantier de travaux, les personnels concepteurs, encadrants et opérateurs intervenant à proximité des réseaux devront être en possession d'une autorisation d'intervention à proximité des réseaux (AIPR). Pour que l'employeur délivre cette AIPR, les compétences des personnels intéressés doivent être vérifiées.

Objectif professionnel

Se préparer et réussir l'examen AIPR

Objectifs opérationnels et évaluables de développement des compétences

A l'issue de l'action de la formation, le stagiaire sera capable de :

Mettre à jour ses connaissances sur la réglementation DT-DICT et le guide technique

S'entraîner sur les questions issues du QCM de contrôle des compétences pour l'intervention à proximité des réseaux

Relier les exigences de l'examen AIPR aux obligations réglementaires

Contenu

Partie théorique

Présentation, contexte, objectifs,

Personnes concernées,

Ouvrages concernés,

Investigations complémentaires,

Dispositions en cas d'endommagement d'ouvrage,

Sanctions,

Références

Partie pratique

Entraînement au test QCM (test blanc)

Critères et modalités d'évaluation

QCM de validation (60% de bonnes réponses requises). Si réussite à l'examen, une attestation de compétence relative à l'intervention à proximité des réseaux, conformément à la réglementation DT-DICT, sera délivrée au participant.

En cours et/ou en fin de formation, les participants seront invités à évaluer les apports de la formation et l'atteinte des objectifs opérationnels à l'aide d'un questionnaire.

